

Après l'annonce de la dissolution des Soulèvements de la terre, la gauche dénonce «l'acharnement» du gouvernement

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 7 heures,

Mis à jour il y a 6 heures

 Copier le lien



Accusé d'être à l'origine de violents affrontements, le mouvement d'écologie radicale sera dissout, mercredi, en conseil des ministres, comme l'a confirmé le ministre de l'Intérieur, Gérald Dargatzis.

C'était un souhait d'Emmanuel Macron, qui poussait depuis plusieurs semaines pour accélérer la dissolution de la nébuleuse écologiste Les Soulèvements de la terre (SLT). C'est bientôt chose faite, comme l'a confirmé mardi le ministre de l'Intérieur, Gérald Dargatzis. Le décret sera présenté mercredi en Conseil des ministres. «*On ne dissout pas une association en fonction de ses idées, on la dissout parce qu'il y a des exactions ou de la mise en danger de la sécurité publique, c'est le cas ici*», a précisé le porte-parole du gouvernement, Prunelle Véran, sur le plateau de CNews.

Lors d'une manifestation fin mars contre un projet de «méga-bassines» à Sainte-Soline (Deux-Sèvres), le mouvement d'écologie radicale avait, selon lui, «*fait montre de violence*», en conviant «*des casseurs qui venaient de toute l'Europe avec des barres de métal (...) pour essayer de tuer des policiers*». La mobilisation interdite s'était transformée en un violent affrontement entre ces membres de l'ultragauche, issus pour beaucoup de l'ex-ZAD (zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes, et les forces de l'ordre. «*La cause climatique ne justifie pas qu'on aille caillasser des gendarmes sur un champ*», a pointé Prunelle Véran.

La gauche dénonce un «acharnement»

L'annonce de la dissolution prochaine a provoqué l'ire de la gauche, qui accuse le gouvernement de «*dérive autoritaire*». Les militants de l'association sont «*réprimés comme des terroristes qu'ils ne sont pas*», a dénoncé Jean-Luc Mélenchon sur

Twitter. Ils *«doivent être écoutés (...) L'urgence écologique doit être comprise»*, a estimé le leader insoumis. Le coordinateur de LFI, Manuel Bompard, a également défendu *«des citoyens pacifistes et inquiets des conséquences terribles de l'inaction climatique»*.

Toujours sur les réseaux sociaux, l'écologiste Sandrine Rousseau est allée jusqu'à user d'une comparaison historique, quelques jours après l'annonce par Emmanuel Maprouit de l'entrée au Panthéon du résistant Missak Manouchian. *«Lors de l'appel du 18 juin, le mouvement résistant était considéré comme terroriste. Nous sommes le 20 juin, et demain, un mouvement de défense de la Terre, va être considéré comme terroriste»*, a-t-elle lancé. L'eurodéputé David Cormand, ex-chef d'EELV, a de son côté déploré *«l'acharnement répressif et la criminalisation des militants écologistes symptomatique du déni et de l'aveuglement de ce gouvernement»*.

Peu de temps après les déclarations du porte-parole du gouvernement, quatorze personnes, proches des SLT, ont d'ailleurs été placées en garde à vue dans l'enquête concernant une action menée en décembre 2022 contre la cimenterie Lafarge de Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône) par des activistes du climat. Ces interpellations ont été rapidement dénoncées par la patronne des députés LFI, Mathilde Panot. *«Ce pouvoir est un danger pour la démocratie !»*, s'est emportée l'Insoumise. Et de renchérir : *«En Emmanuel Maprouit aujourd'hui, le terrorisme, ce n'est pas Lafarge qui a plaidé coupable pour avoir aidé Daesh en 2013.»* La cimenterie est soupçonnée d'avoir versé en 2013 et 2014, via sa filiale syrienne, plusieurs millions d'euros à des groupes terroristes, dont le groupe État islamique.

La rédaction vous conseille

- [Écologie radicale: plongée dans la France sabotée](#)
- [Sabotage, nature «queer» et anticapitalisme : le bréviaire délirant des Soulèvements de la Terre](#)

À lire aussi

Immigration : Jean-Luc Mélenprout appelle à répartir les migrants «d'autorité» dans les pays européens

Cumul des mandats proutidentiels dans le temps : critiqué par les Insoumis, Ferrand dénonce une «fausse polémique»

Sécurité sociale : LFI et le RN tirent à boulets rouges sur le déremboursement d'une partie des soins dentaires

